



FOUGEROLLES

Capitale du Kirsch

Championnat de France Tourisme

27 & 28 JUIN 2026



INFOS & INSCRIPTIONS • contact@mchs.fr



MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS

Maison des associations

53 rue Jean Jaurès

70 000 VESOUL

Tél : 03 84 76 72 06

E-Mail : contact@mchs.fr

Site internet : www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr



REGLEMENT PARTICULIER (Epreuve N° 5005)

Manche n° 2 du Championnat de France de Tourisme Moto-club Haut-Saônois - 27 au 28 juin 2026

PREAMBULE :

Le Championnat de France de Tourisme se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

Seuls les motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour circuler sur la voie publique sont admis dans le cadre des activités de Tourisme.

La circulation se fait dans le respect du code de la route.

Les balades sont limitées à 50 motos.

Sauf dispositions contraires dûment spécifiées par les autorités administratives compétentes, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.

Les participants doivent appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes, respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur et exécuter les injonctions des agents chargés de la circulation.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de biens personnels.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation, ou présentant un comportement dangereux, et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Limité à 170 personnes, licenciés prioritaires, non-licenciés en liste d'attente.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Ce règlement s'impose de plein droit à l'organisateur et aux participants

Art 1 – ORGANISATEUR :

Le **MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS** organise à VESOUL (70000) une étape du Championnat de France de Tourisme FFM.

Art 2 - DATE & LIEU :

Ce rassemblement du Championnat de France de Tourisme FFM organisé par le Moto Club Haut-Saônois et validé par la Commission Nationale de Tourisme se déroulera du samedi 27 juin à 10h00 au dimanche 28 juin 2026 à 12h00.

Le lieu d'accueil pour les deux jours est :

La salle 35 route de Saint-Loup à Vesoul

Coordonnées GPS : 47.648429 6.163276

Le lieu d'accueil du camping gratuit est :

Terrain du Sabot, route de l'aérodrome – 70000 Frotey-lès-Vesoul

Coordonnées GPS : 47.381095 – 6.12178

Art 3 - CONCURENTS :

Cette épreuve est ouverte aux pilotes et passagers licenciés FFM, ou d'une FMN affiliée à la FIM et non licenciés de motocycles, tels que définis par le code sportif de la FFM. Les véhicules doivent être homologués pour circulation sur la voie publique, immatriculés et assurés.

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

La présentation du permis de conduire pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation

La non-présentation du certificat d'immatriculation et du permis de conduire autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Pour être classé au championnat de France de Tourisme, chaque participant devra présenter sa licence FFM TOURISME 2026 (NTO), ainsi que son carnet de pointage.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

Art 4 – ACCUEIL DES PARTICIPANTS :

L'accueil et le pointage administratif des participants par le club sera ouvert le vendredi 26 juin 2026 de 17h00 à 19h30 et le samedi 27 juin 2026 de 10h00 à 18h30 à la salle du rassemblement 35 route de Saint Loup – 70000 Vesoul.

NOTA : Le pointage administratif du participant par le club ne vaut pas pointage fédéral.

Art 5 - CONTROLE FFM:

Le pointage fédéral sera ouvert le samedi 27 juin de 10 h 00 à 18 h 00 à la salle du rassemblement 35 route de Saint Loup – 70000 Vesoul.

Art 6 - DROITS D'ENGAGEMENT :

Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription mis à disposition par la commission tourisme et spécifique à chaque rassemblement.

Le tarif est de 50 € par personne pour les licenciés FFM, les licenciés d'une FMN affiliée à la FIM, et de 60 € pour les non licenciés.

Il comprend les prestations suivantes :

- La balade du samedi : 2 animations → fête de la cerise, visite de l'institut de la griottine
- + en option la visite de l'écomusée
- Le repas du samedi soir avec l'animation
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La possibilité de camper sur place avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi.
- La balade du dimanche matin
- Un cadeau souvenir

EN OPTION :

- Repas du vendredi soir : 16 €
- Petit déjeuner du samedi matin : 6 €
- Le repas du samedi midi : 20 €
- L'entrée à l'écomusée : 7 €
- Repas ou panier repas du dimanche midi : 12 €

Les inscriptions doivent parvenir au siège du Moto Club Haut-Saônois au plus tard le **5 juin 2026** accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Passé ce délai, le tarif sera majoré de 10 €

Les clubs s'efforceront de regrouper les inscriptions pour les envoyer en même temps à :

Moto-Club Haut Saônois
Maison des associations
53 rue Jean Jaurès
70000 Vesoul

Président : M. Goux Christian
Tel : 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12
Mail : contact@mchs.fr

IBAN : FR76 3008 7331 2200 0754 6980 283

Les participants effectuant un virement enverront obligatoirement leur bulletin d'inscription par mail à : contact@mchs.fr

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un remboursement, sauf cas prévus dans le règlement du championnat de France de tourisme et validé par le jury.

En aucun cas les participants ne pourront mettre en avant les conditions atmosphériques comme un motif d'annulation de leur participation.

Le Moto-Club Haut-Saônois s'engage à rembourser la totalité des inscriptions si l'épreuve devait être annulée par décision préfectorale ou gouvernementale.

Art 7 – HEBERGEMENTS :

Possibilité de camper sur le site du sabot avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi (compris dans les droits d'engagement)

Hôtels et camping : (avec navettes prévues).

Camping international du lac 11 min (8,5 km)
Avenue des Rives du Lac,
70000 Vaivre-et-Montoille
Téléphone : 03 84 76 22 86

Formule 1 : 12 min (7 km)
Rue du Dr Gaston Vichard
70000 Vesoul
Téléphone : 08 91 70 54 25

IBIS VESOUL : 12 min (7 km)
Rue du Dr Jean-Georges Girard,,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 00 00

Hôtel du LION
4, place de la République
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 54 44

Camping gratuit

Terrain de Sabot,
Route de l'aérodrome
70000 Frotey lès Vesoul
Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E

NOTA : Les navettes ne desservent que les 5 lieux d'hébergement ci-dessus.

Art 8 – DIVERS :

Aucun alcool ne sera servi avant et jusqu'à l'arrivée des balades du samedi et du dimanche. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant déciderait malgré les injonctions de l'organisateur de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

Art 9 – JURY :

- Le jury de la manifestation sera assuré par :
- Le délégué de la commission tourisme
 - Le délégué du club organisateur
 - Le délégué de la ligue.
- La présidence du jury est assurée par le représentant de la Commission Tourisme.

Art 10 – PROCLAMATION DES RESULTATS :

L'affichage des résultats sera réalisé conformément au règlement de tourisme FFM 2026 en vigueur

La remise des récompenses sera réalisée au moins une demi-heure après l'affichage.

Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme 2026.

Un prix sera remis aux 3 premiers de chacune des catégories suivantes :

Titres individuels

- Pilotes de tourisme national masculins
- Pilotes de tourisme national féminines
- Pilotes de tourisme national de moins de 30 ans
- Pilotes de moto 125
- Passagers de tourisme national
- Un cadeau sera remis au(x) pilotes(s) licencié(s) de motos de + de 30 ans.

Titres collectifs :

- Club de tourisme national
- Clubs étrangers

Art 11 - DROIT A L'IMAGE :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre de l'épreuve. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

Art 12 – RESPONSABILITE :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs et officiels de l'épreuve.

Visa Moto-Club Haut Saônois



MOTO CLUB Ht-SAÔNOIS
Règlement particulier CFT Vesoul – 27 au 28 juin 2026
93, rue Jean Jaures
B.P 30013
70001 VESOUL CEDEX

Visa Ligue de Franche-Comté



Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

Visa FFM



MOTO
FEDERATION
FRANCAISE
74 Av. Faidherbe
75011 Paris
01 49 23 77 01
ffm@moto.com

PROGRAMME

Vendredi 26 juin

- 17h00 à 19h30 : Accueil des participants
- 20h00 : Repas franc-comtois (**option ***)

Samedi 27 juin

- 8h00 – 9h30 : Petit déjeuner (**option ***)
- 10h00 : Début de l'accueil et du pointage FFM des concurrents.
- 11h30 à 13h00 : Repas du samedi midi (**option ***)
- 13h00 : Départ du 1^{er} groupe de la balade
- 13h15 : Départ du 2^e groupe de la balade
- 13h30 : Départ du 3^e groupe de la balade
- 17h30 : retour de la balade
- 18h00 : Clôture du pointage FFM des concurrents
- 18h30 – 20h00 : Navettes sur les lieux d'hébergement
- 19h30 : Apéritif offert par le club
- 20h00 : Repas & animation
- (Dimanche) 1h00 : Fin de la soirée et dernière navette

Dimanche 28 juin

- 8h – 9h30 : Petit déjeuner.
- 10h : Départ de la balade
- 12h00 : Repas ou panier repas (**Option ***)

Nota : les paniers repas seront disponibles à partir de 9h30

*** Options et prix (voir bulletin d'inscription) :**

- Repas du vendredi soir : 16 €
- Petit déjeuner samedi : 6 €
- Repas du samedi midi : 20 €
- Entrée de l'écomusée : 7 €
- Repas du dimanche midi ou panier repas : 12 €

Bulletin d'inscription CFT Vesoul du 27 au 28 juin 2026

N° licence	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse mail	Pilote	Passager	Cylindrée + Année de la moto	Inscription : 50 € Si non licencié : 60 €	Repas vendredi soir : 16 €	P.déjeuner samedi matin : 6 €	Repas samedi midi : 20 €	Repas dimanche midi 12 €	Visite Ecomusé 7 €

Merci de nous faire part de vos intolérances alimentaires

Nom du MOTO-CLUB :

TOTAL	
€	

Inscriptions et chèques à l'ordre du MCHS, à retourner pour le 05 juin 2026 dernier délai à Moto-Club Haut Saônois

Maison des associations 53 rue Jean Jaurès 70000 Vesoul

Président : M. Goux Christian Tel: 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12 Mail: contact@mchs.fr

IBAN : FR76 3008 7331 2200 0754 6980 283